



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## étudiants

Question écrite n° 92277

### Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les étudiants étrangers scolarisés dans les universités françaises. Il lui demande de lui préciser la répartition par origine géographique de ces étudiants.

### Texte de la réponse

En 2010-2011, le nombre total d'étudiants étrangers inscrits à l'université s'élève à 218 000, en légère progression (+ 1,6%) par rapport à l'année universitaire précédente. En cursus licence, leurs effectifs augmentent de 2,6 %, confirmant la reprise à la hausse de l'année 2009-2010. Ils augmentent également en cursus master (+1,1 %) mais diminuent en cursus doctorat (-0,5 %). La part des étudiants étrangers atteint cette année 15,2 % dans les universités contre 14,9 % en 2009-2010 (IUFM compris). Dans le cursus de doctorat, elle atteint 41,3 %. Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat, qui représentent 80 % des étudiants étrangers, sont également plus nombreux qu'à la rentrée précédente (+2,1 %), après une hausse de 4,5 % l'an dernier. Cette hausse est observée dans les trois cursus, bien qu'elle ne soit que de +0,5 % en cursus doctorat. Ils représentent ainsi 12,1 % de la population étudiante globale et 36,4 % en cursus doctorat. Ce sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils viennent suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université. La hausse globale des étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat masque des disparités selon les disciplines. Les hausses sont plus importantes en sciences fondamentales, en droit et en langues alors que l'on constate des baisses en lettres et en disciplines de santé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92277

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 2010, page 11886

**Réponse publiée le :** 6 mars 2012, page 2085